



Airion - Beauvais



CAPa MA PH

Niv 3 - RNCP25306

Taux de satisfaction, de réussite et d'insertion



Métiers de l'Agriculture

Option Productions Horticoles - spécialité maraîchage et horticulture

A Formation en apprentissage de 800 heures réparties sur 2 ans

FC Nous contacter

CONTENU DE LA FORMATION

Capacités générales

- UCG1** : Agir dans les situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- UCG2** : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- UCG3** : Intragir avec son environnement social

Compétences professionnelles

- UCP1** : Réaliser des travaux sur les végétaux
- UCP2** : Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement
- UCP3** : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments
- UCARE** : Vente des produits de l'entreprise

OBJECTIFS

- Obtenir une qualification professionnelle pour exécuter les travaux de travail du sol, de plantation, d'entretien des végétaux, de conditionnement ainsi que de la vente des produits de l'exploitation.
- Maîtriser les cultures de pleine terre et hors-sol
- Connaître les techniques de protection des végétaux contre les parasites, le gel, le vent et la chaleur
- Intervenir tout au long de la croissance des jeunes plants
- Observer, assurer leur entretien et veiller à leur acclimatation
- Entretien des matériels et équipements, et assurer une maintenance de premier niveau
- Participer à la récolte et au conditionnement des produits.

LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent en tant qu'ouvrier / ouvrière serriste, agricole en maraîchage, horticulture, pépinière, champignonnière.

PRÉREQUIS

Âge : de 15 à 29 ans révolus. Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé. Pour les moins de 16 ans, avoir un cycle complet en classe de 3^{ème}.

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

DATES DE LA FORMATION

Le début de la formation est fixé en septembre chaque année. Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne 1 semaine en UFA et 3 semaines en entreprise, de septembre à juin.

PUBLIC

- Apprentis
- **Accueil de personnes en situation de handicap** ; nous contacter. Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés

D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir un maître d'apprentissage

Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et test de positionnement.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonateur de pôle

03 44 05 98 19

CFPPA de l'Oise - Site de Beauvais
40 rue Villebois-Mareuil, 60 000 BEAUVAIS

www.lyceeagricoledeloise.fr

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

Taille, traitements et plantation des boutures et semis, récolte.

LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Exercice du métier essentiellement en extérieur en relation avec les clients et du public. Bonne condition physique requise.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 3

Formation dispensée en face à face pédagogique

Pédagogie de l'alternance et active

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Formation en 7 Unités Capitalisables, obligation de validation de l'ensemble des UC. Le CAPA est constitué de 7 blocs de compétences dont 6 nationaux et 1 à l'initiative du centre de formation.

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales.

POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux sur les végétaux
- Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation au conditionnement
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels



POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- Bac Professionnel productions horticoles, spécialité productions florales et légumières
- BP REA

ACCÈS PAR TRANSPORT

Bus, Train
Transports scolaires
Possibilité de stationnement public

Restauration possible sur place

TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO, Contrat de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation), Personnel

RÉMUNÉRATION ^A

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.
L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

Date d'enregistrement : 25/06/2015